Date d'édition : 22/08/2023



Référentiel de Paye



202211

Indemnité de formation initiale allouée à certains élèves en formation initiale à l'École nationale supérieure de la police

1. Identification

Code BJ	202211
Libellé bulletin de Paie	IND. FORMATION INITIALE
Code PAY	2211
Libellé	Indemnité de formation initiale allouée à certains élèves en formation initiale à l'École nationale supérieure de la police
Référence	202211
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI200 - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	09/02/2018
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2023
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/202211_MI_IND._FORMATION_INITIALE.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2018-69 du 6 février 2018 portant création d'une indemnité de formation initiale		INTC1734927D
allouée à certains élèves en formation initiale à l'Ecole nationale supérieure de la police		

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

L'indemnité forfaitaire de formation initiale est attribuée :
- aux élèves commissaires issus du second concours ou recrutés par la voie d'accès professionnelle
- aux élèves officiers issus du second concours ou recrutés par la voie d'accès professionnelle ou nommés au choix

Date d'édition : 22/08/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Elle est versée aux élèves en formation initiale à l'Ecole nationale supérieure de la police

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Le versement peut être suspendu en cas de non-respect des obligations prévues par le règlement intérieur de l'Ecole nationale supérieure de la police mentionné à l'article R. 413-20 du code de la sécurité intérieure.

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - INDEMNITÉ DE FORMATION INITIALE

5.1 Expression métier

Le montant de l'indemnité forfaitaire de formation est fixé comme suit :
- élèves commissaires : 800 € par mois
- élèves officiers : 530 € par mois
L'indemnité forfaitaire de formation initiale est versée pendant la durée de la formation initiale

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Décret	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	